



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3, rue de l'Avenir 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel. : 02 38 39 60 38 - Courriel : [administration@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:administration@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**16 octobre 2025**

**PROCÈS-VERBAL**

## Avants-propos

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 9 octobre 2025, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT	X		
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY		X	
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER		X	
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAUT	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL		X	Pouvoir à A. CHACHIGNON
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET	X		
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON		X	
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE	X		
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD		X	
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU	X		
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU		X	
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON		X	
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL	X		
Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		

Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Daniel	MONCEAU	X		
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT	X		
Léouville	SUPPLEANT	Joël	BALLOT		X	
Oison	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ		X	
Oison	SUPPLEANT	Angéline	CAILLETTE		X	
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE	X		
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD		X	Pouvoir à M. CHAMBRIN
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT	X		
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE		X	
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEANT	Eric	FLEUREAU		X	

Le compte rendu de la dernière séance (11 septembre 2025) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne M. Pierre ROUSSEAU comme secrétaire de séance.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### Ordre du Jour

#### 1. Présentation des RPQS du service d'eau potable 2024

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur.

Ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information à Madame la Préfète (art. L.213-2 du code de l'environnement).

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recette du service,
- Indicateur de performance,
- Financement des investissements,
- Action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Il a été établi trois RPQS pour l'année 2024, un RPQS pour la régie et deux concernant les délégations de service public (Bazoches et EAB).

Après avoir pris connaissance des RPQS de l'eau 2024,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les RPQS 2024 pour le service de l'eau potable.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

## **2. Présentation du RPQS du service d'assainissement collectif 2024**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur.

Ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information à Madame la Préfète (art. L.213-2 du code de l'environnement).

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recette du service,
- Indicateur de performance,
- Financement des investissements,
- Action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Après avoir pris connaissance du RPQS de l'assainissement 2024,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le RPQS 2024 pour le service de l'assainissement collectif.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

## **3. Attribution de l'appel d'offres concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable à Tivernon**

Suite à l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable à Tivernon publié le 22 juillet 2025, 8 plis ont été déposés. Après analyse des offres par le bureau BET LEGRAND, la proposition de la société EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈME arrive en tête.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n° C2024-79 du 17 Septembre 2024 autorisant la signature de la convention de groupement de commande pour les travaux d'enfouissement de réseaux aériens et le renouvellement du réseau d'eau potable sur Tivernon,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- D'attribuer l'appel d'offres à l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈME pour les montants suivants :

<b>Solution de base</b> <b>= 119 484,25 € HT</b>	<b>Réseau AEP (CCPNL) = 50 640,25 € HT</b> <b>Enfouissement des réseaux (Tivernon) = 68 844,00 € HT</b>
PSE 1 reprise de la couche de roulement de la tranchée d'eaux usées	24 347,24 € HT (CCPNL)

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	23			1 Delphine BRUCHET

#### 4. Attributions de compensation 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;  
Vu les notifications envoyées aux communes en février 2025 et relatives aux attributions de compensation provisoires pour l'année 2025 ;  
Considérant qu'aucune modification n'est intervenue dans l'année justifiant une modification dans les montants des attributions de compensation,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au titre de l'année 2025, tels que présentés dans le tableau ci-après :

<b>Andonville</b>	<b>-36 907,85 €</b>
<b>Attray</b>	<b>-39 390,35 €</b>
<b>Bazoches</b>	<b>-73 906,10 €</b>
<b>Boisseaux</b>	<b>-84 154,77 €</b>
<b>Charmont</b>	<b>-76 671,76 €</b>
<b>Chatillon</b>	<b>-53 032,57 €</b>
<b>Chaussy</b>	<b>-69 484,34 €</b>
<b>Crottes</b>	<b>-61 203,75 €</b>
<b>Erceville</b>	<b>-70 520,08 €</b>
<b>Greneville</b>	<b>-137 621,57 €</b>
<b>Jouy</b>	<b>-36 524,78 €</b>
<b>Léouville</b>	<b>-15 125,44 €</b>
<b>Oison</b>	<b>-24 003,46 €</b>
<b>Outarville</b>	<b>-131 525,38 €</b>
<b>Tivernon</b>	<b>-34 541,07 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-944 613,27 €</b>

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

## 5. FPIC 2025

Le Président présente le dispositif et le fonctionnement du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Communes	FPIC 2025	Taux de contribution
<b>Andonville</b>	3 434 €	1,21%
<b>Attray</b>	3 140 €	1,11%
<b>Bazoches-les-Gallerandes</b>	20 527 €	7,25%
<b>Boisseaux</b>	7 092 €	2,50%
<b>Charmont-en-Beauce</b>	4 898 €	1,73%
<b>Chatillon-le-Roi</b>	3 271 €	1,15%
<b>Chaussy</b>	3 774 €	1,33%
<b>Crottes-en-Pithiverais</b>	3 995 €	1,41%
<b>Erceville</b>	3 538 €	1,25%
<b>Greneville-en-Beauce</b>	7 799 €	2,75%
<b>Jouy-en-Pithiverais</b>	3 880 €	1,37%
<b>Léouville</b>	1 290 €	0,46%
<b>Oison</b>	2 293 €	0,81%
<b>Outarville</b>	16 787 €	5,92%
<b>Tivernon</b>	4 192 €	1,48%
<b>Part Communes</b>	<b>89 910 €</b>	<b>31,73%</b>
<b>CCPNL</b>	<b>193 466 €</b>	<b>68,27%</b>
<b>TOTAL prélevé</b>	<b>283 376 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil communautaire décide, à la majorité de 23 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENSION :

- D'adopter la répartition dite « de droit commun » du prélèvement au titre du FPIC telle que présentée ci-dessus.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	23		1 Delphine PRUNET	

## **6. Autorisation de lancement de l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux du groupe scolaire Pierre Bonnin de Greneville-en-Beauce**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique au sein du groupe scolaire Pierre Bonnin à Greneville-en-Beauce. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des rénovations effectuées au sein des autres bâtiments scolaires du territoire.

Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'étude de faisabilité et l'audit énergétique réalisés par le cabinet Oxylium en date du 18 juillet 2024,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à lancer l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre pour le projet dans sa globalité composé en deux phases pour le groupe scolaire Pierre Bonnin de Greneville-en-Beauce.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

## **7. Rapport d'activité de la CCPNL 2024**

Les services de la Communauté des Communes de la Plaine du Nord Loiret ont réalisé un rapport d'activité qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté des Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés aux usagers qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté des Communes.

Il est suggéré, pour l'année prochaine, de mettre en avant les commerçants et artisans de notre territoire. Pour cela, il sera demandé aux communes de recenser une fois par an les commerçants et artisans présents sur leur commune afin de les intégrer au rapport d'activité et mettre à jour la page du site internet qui leur est dédié. Les activités touristiques mises en place sur le territoire pourront également être mentionnées dans le rapport.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver ce rapport pour l'année 2024.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

## 8. Convention tripartite d'utilisation du gymnase communautaire

La convention relative à l'utilisation du gymnase communautaire de Bazoches-les-Gallerandes arrive à échéance à la fin de l'année.

Il est convenu que le Département du Loiret verse à la CCPNL une contribution financière basée sur le nombre d'heures réelles d'utilisation du gymnase par le collège LJ soulas (10,09 € /heure).

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention tripartite avec le Département du Loiret et le Collège Louis-Joseph SOULAS, relative à l'utilisation du gymnase de Bazoches-les-Gallerandes pour la période 2026-2029.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24			

## 9. Affaires diverses

- ✓ CTG CAF : Suite à l'appel d'offres lancé cet été pour la réalisation d'un diagnostic du territoire de la CCPNL dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, le cabinet d'études MOUVENS a été retenu pour un montant de 5550 euros HT.
- ✓ Maison de l'Habitat du Nord Loiret : Le déménagement dans les locaux de la CCDP est prévu en fin d'année. Les élus souhaitent qu'un rapport d'activité soit effectué pour ce service.
- ✓ Incendie : Considérant que les travaux d'incendie sont en lien avec les travaux d'eau, Madame Bruchet suggère une réflexion sur le transfert de la compétence incendie à la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 19H10.

Le secrétaire de séance  
Pierre ROUSSEAU



Le Président  
Martial BOURGEOIS

